



HAL
open science

IDP - Institut de droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IDP - Institut de droit public. 2017, Université de Poitiers. hceres-02030705

HAL Id: hceres-02030705

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030705>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Institut de Droit Public

IDP

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Henri Oberdorff, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut de Droit Public

Acronyme de l'unité : IDP

Label demandé : EA

N° actuel : 2623

Nom du directeur (2016-2017) : M. François BRENET

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M. François BRENET

Membres du comité d'experts

Président : M. Henri OBERDORFF, Université Grenoble-Alpes

Experts :

- M. Éric DE MARI, Université de Montpellier
- M^{me} Laetitia JANICOT, Université de Cergy-Pontoise (représentante du CNU)
- M^{me} Andrée PUTTEMANS, Université libre de Bruxelles
- M. Nicolas WAREMBOURG, Université Paris-1-Panthéon-Sorbonne

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Sébastien BERNARD

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

- M. Serge HUBERSON, Université de Poitiers
- M. Philippe LAGRANGE, Université de Poitiers
- M. Didier VEILLON, Université de Poitiers

Directeur de l'École Doctorale :

M. Éric GOJOSSE, ED n° 88, « Droit et Science Politique Pierre Couvrat »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut de Droit Public (IDP) a été créé en 1990 sous la forme d'une unité de recherche disciplinaire réunissant des enseignants-chercheurs de droit public. Il a intégré, de manière progressive, des publicistes venant d'unités de recherche ayant cessé leurs activités comme le Centre de Finances Publiques en 2010 et l'Institut de Droit Sanitaire et Social en 2013 : cet élargissement progressif explique les différents thèmes de recherche actuels.

L'IDP est situé dans les locaux de la Faculté de Droit et des Sciences Sociales de l'Université de Poitiers (43, place Charles de Gaulle à Poitiers).

Équipe de direction

Le directeur de l'Institut de Droit Public est M. François BRENET depuis le 1^{er} janvier 2013. Il a succédé à M. Jean-François LACHAUME et à M. François HERVOUET. Il est aussi responsable de l'un des thèmes de recherche « Personnes publiques , opérateurs économiques ». Le directeur de l'unité, qui est également responsable du thème « les personnes publiques, opérateurs économiques », est épaulé par une directrice adjointe, M^{me} Anne-Laure GIRARD, et par les trois autres responsables des thèmes de recherche : M^{me} Marguerite CANEDO pour le thème « les rapports entre ordre juridique interne et ordres juridiques extranationaux » ; M. Antoine CLAEYS pour le thème « le contentieux », M. Jean-Baptiste GEFFROY pour le thème « les aspects budgétaires et fiscaux du vieillissement ».

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire principal: SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Sous-domaine disciplinaire principal : SHS2_1 Droit.

Domaine d'activité

Les recherches de l'IDP concernent le droit public général.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	18	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	7	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	2	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	24	
TOTAL N1 à N7	51	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	12
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	1

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'Institut du Droit Public développe une recherche collective permettant d'associer l'ensemble de ses membres. Il a préféré opté pour des thèmes de recherche et non pas pour une structuration en équipes internes compte tenu de ses effectifs qui ne le justifiaient pas. Si ces thèmes doivent évoluer prochainement dans un but de clarification, ils étaient les suivants au cours de la période évaluée : « Personnes publiques, opérateurs économiques » ; « Les rapports entre ordre juridique interne et ordres juridiques extranationaux » ; « Le contentieux » ; « Les aspects budgétaires et fiscaux du vieillissement ». Pour le futur contrat, les thèmes deviendront : « Les actes » ; « Les ordres juridiques » ; « Les contentieux » ; « L'action publique ». Cette démarche est justifiée et prometteuse. Chaque thème a une réelle activité scientifique donnant lieu à des publications.

L'IDP a la volonté d'avoir un positionnement national par l'organisation régulière de manifestations scientifiques avec les sociétés savantes spécialisées en droit public comme l'Association Française pour la recherche en Droit Administratif (AFDA), l'Association Française de Droit Constitutionnel (AFDC) ou l'Association pour la FONDATION internationale des Finances Publiques (FONDAFIP). Il n'oublie pas la dimension internationale de la coopération scientifique par exemple avec des partenariats dans le cadre du Programme RÉgional France-Amérique latines-Caraïbes (PREFALC), notamment avec des universités de Colombie (Bogota), ou avec l'Université de Cambridge, donnant lieu aussi à des colloques de dimension internationale.

L'IDP a le souci de la formation par la recherche aussi bien en amont qu'en aval de la recherche doctorale. Par l'intermédiaire de ses enseignants-chercheurs, il est étroitement lié aux enseignements des trois Master 2 (M2 « Droit et administration publics » ; M2 professionnel « Droit de l'aide et de l'action sociale » ; M2 professionnel « Marchés publics et partenariat public-privé »). Ces spécialités de M2 sont directement en rapport avec les thèmes de recherche de l'institut. C'est en M2 qu'il s'efforce de sélectionner efficacement les étudiants susceptibles de se tourner vers la thèse de doctorat. Ensuite, il accompagne les doctorants dans leurs travaux en liaison directe avec l'ED (École Doctorale) « Droit et Science Politique Pierre Couvrat » commune à cinq universités.

Il est apparu au comité d'experts que les principaux points positifs du bilan de l'IDP étaient les suivants : une production scientifique de qualité ; une bonne formation académique ; le souci de la confection de réseau de recherche. Ses points à améliorer concernent ses moyens administratifs insuffisants, une lisibilité délicate des thèmes de recherche, la rareté de réponses à des appels à projets scientifiques, le peu de recherches réellement transversales, donc plus collectives, regroupant l'ensemble des enseignants-chercheurs.